

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du **23 janvier 2024**

**NOMBRE :**

de conseillers en exercice : **20**  
de présents : **20**  
de votants : **20**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'OGY-MONTOY-FLANVILLE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

**Etaient présents :**

BAYEUR Laurence, FRANCOIS Andrée, GAUTIER Marina, GUILLAUME, GULINO Aline, Monique, HAJRI Sabrina, MANGIN Marie-Françoise, MARX Anne-Marie, SIMONIN Valérie

Mrs BASTIEN Alain, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, FRERY Francis, GRANDJEAN Guillaume, LACOGNATA Alain, LEVE Damien, MANGIN Sébastien, VOITURET Gilles

**Étaient absents excusés :** /

**Étaient absents :** /

**Procurations :** /

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/01/2024  
Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 26/01/2024

**N° 05/2024 : Indemnité des élus**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, par **19 VOIX POUR, 1 CONTRE**

- **DÉCIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des Adjoints au Maire et des Conseillers Délégués à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 comme suit :

Le Maire :	50,4 % de l'indice brut terminal
1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire :	18 % de l'indice brut terminal
2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire :	18 % de l'indice brut terminal
3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire :	18 % de l'indice brut terminal
4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire :	18 % de l'indice brut terminal
5 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire :	18 % de l'indice brut terminal
Conseiller Délégué :	6 % de l'indice brut terminal
Conseiller Délégué :	6 % de l'indice brut terminal
Conseiller Délégué :	6 % de l'indice brut terminal
Conseiller Délégué :	6 % de l'indice brut terminal
Conseiller Délégué :	6 % de l'indice brut terminal

- **DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Pour extrait conforme

Ogy-Montoy-Flanville, le 23 janvier 2024

Le Maire,  
Eric GULINO

